



**CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS**

**Séance du Conseil Communal du 10 mai 2022
à 19h.00, salle communale de Montmagny**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Nomination et assermentation de l'Huissière
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021
5. Communications du bureau
6. Communications municipales (avec intervenants externes)
 - a. Présentation de l'extension d'EPK par l'architecte
 - b. Présentation de la réfection de la route d'Avenches à Salavaux par l'ingénieur
7. Rapport de gestion 2021 de la Municipalité
8. Préavis municipal 2022/01 : Demande de crédit pour la modification de la canalisation d'eau claire d'une grille à Vallamand-Dessous
9. Préavis municipal 2022/02 : Demande de crédit pour la modification de l'entrée en conduite du ruisseau à Vallamand-Dessous
10. Préavis municipal 2022/03 : Demande de crédit pour l'étude du chemin du Clos à Villars-le-Grand
11. Rapport de la Commission de réflexion à la faisabilité d'une « commission pour la transition climatique »
12. Nomination de 3 délégués à l'AIRPG (revitalisation de la Petite Glâne)
13. Nomination d'un délégué et d'un suppléant pour le GFBV (Groupement forestier Broye-Vully)
14. Nomination d'un délégué au SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)
15. Communications municipales
16. Information des délégués dans les associations intercommunales
17. Interpellations – Motions – Postulats
18. Divers et propositions individuelles.

19h.03 Le Président, M. Christian Kolly, ouvre la séance. Le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires. Il salue la Municipalité in corpore, ainsi que la presse représentée par M. Pierre Koestinger, journaliste au Journal de la Broye.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de MM. Alexandre Bardet, Gilles Bardet, Jérémie Christinat et Joffrey Tombez. Non excusé M. Simon Jaunin.

Présents : 45. Absents : 5. La Majorité absolue est de 23, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Il annonce l'annulation du point 6a, soit la présentation de l'extension d'EPK par l'architecte, qui ne sera pas passé ce soir et M. Christian Genilloud, municipal, nous donnera les raisons de cette annulation dans les communications municipales. Pour information, et après discussion avec la Municipalité, il a été décidé de scinder les communications municipales en deux parties, vu l'intervention d'intervenants extérieurs, afin de les libérer une fois leur exposé terminé.

En adaptant cet ordre du jour en fonction des changements énoncés ci-dessus, il demande aux Conseillers qui sont d'accord avec cet ordre du jour de voter par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

3. Nomination et assermentation de l'Huissière

Le Président a le plaisir de présenter Mme Diana Schulé-Kapt, dont la candidature a été retenue pour la place d'huissière. Elle fonctionnera également comme échanton pour la commune. Un cahier des charges précis a été établi de concert avec la Municipalité. Elle fonctionne déjà au sein de la commune à la déchetterie de Chabrey. M. Kolly prie Mme Schulé-Kapt de s'avancer, et procède à son assermentation. Le Conseil l'applaudit.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux Conseillers, avec la convocation. Il ne sera pas lu. Aucune demande de précision ou de changement n'a été demandée avant le Conseil. **Le Président** demande s'il y a des remarques concernant ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Il prie l'assemblée d'accepter ce procès-verbal tel que présenté à main levée. **Il est accepté à l'unanimité.**

5. Communications du bureau

M. Christian Kolly, président, donne un résumé concernant le dépouillement des élections cantonales du 20 mars (1^{er} tour) et 10 avril (2^{ème} tour). Il présente les statistiques par rapport aux élections du Grand Conseil : la participation moyenne pour le canton est de 34,28 %, celle du district de 31,96% et celle de Vully-les-Lacs de 29,48%. Il présente également les résultats par groupes politiques. Pour la participation concernant les élections au Conseil d'Etat, nous sommes également légèrement en-dessous des moyennes cantonales et du district.

Les prochaines votations fédérales sont fixées au 15 mai prochain. Il profite pour remercier les personnes qui sont venues porter main forte pour le dépouillement de ces élections cantonales. Ce dépouillement a été fait au moyen de l'informatique, et il souligne les bonnes compétences de ces personnes au niveau informatique.

6. Communications municipales (avec intervenants externes)

b. Présentation de la réfection de la route d'Avenches à Salavaux par l'ingénieur.

Mme Laetitia Kohler, municipale, passe la parole à M. Duc, ingénieur à la maison RLJ.ingénieurs conseils SA, qui s'occupe du dossier depuis plusieurs mois déjà. Plusieurs questions ont été posées concernant la réfection de la route Avenches/Salavaux, route qu'il devient urgent de refaire.

M. Duc nous fait une présentation du projet, et ensuite il donnera aussi des explications du point de vue financier et de l'état d'avancement du projet auprès du Canton.

Le projet concerne trois parties : - assainissement de la route d'Avenches, depuis le centre de Salavaux, - création de deux portails d'entrée en direction de Villars-le-Grand et Vallamand qui sont intégrés au projet. Ce projet a été motivé par une réduction de la vitesse des véhicules motorisés à travers le village, sécuriser et favoriser la mobilité douce, assainissement de la chaussée vieillissante et l'assainissement des infrastructures.

Pour limiter la vitesse, il est prévu une réduction de la chaussée à 6 m. sur la longueur du tronçon en direction d'Avenches, sans avoir de marquage médian, soit de ligne blanche. Intégration de deux trottoirs de 2m de largeur, répondant aux normes VSS de part et d'autre. Le trottoir existant côté Villars-le-grand est conservé, et ajout d'un nouveau trottoir côté lac, qui doit être franchissable ; mise aux normes de l'arrêt de bus, notamment pour les personnes à mobilité réduite ; amélioration et mise en conformité de l'éclairage public ; remplacement des conduites d'eaux claires et d'eaux usées sur le tronçon de la route Avenches.

Route côté Villars-le-Grand : un portail d'entrée sera créé vers la première maison, où il y aura une réduction du gabarit de la chaussée à 5.20m, sur 10 m. de long, et un éclairage sera installé.

Route côté Vallamand : Il sera procédé de même pour que le portail côté de Villars-le-Grand. Il sera également intégré un passage piéton un peu après le portail d'entrée, et la prolongation du trottoir pour aller rejoindre la route du lac, sujet qui a déjà été traité avec les propriétaires.

Route d'Avenches : M. Duc explique les travaux par secteurs :

Le carrefour au milieu du village ne sera pas touché. Tout le long du tracé il y aura des trottoirs de chaque côté, et il est prévu un rétrécissement de la chaussée à 6 m, sur toute la longueur de la route, y compris l'arrêt de bus. Il est également prévu la création de 3 places de parc pour handicapés devant les commerces et la physio, ainsi que la création d'un arrêt de bus double avec un abribus de chaque côté, adapté aux personnes à mobilité réduite. Sur la longueur des arrêts de bus, soit de 18m. de long, il y aura des bordures hautes justement pour donner un accès à plat aux bus, avec une hauteur de 24 cm. Un passage piéton sera également créé à une certaine distance

de l'arrêt de bus, pour faire le lien avec les commerces. A chaque fois qu'il y a des accès privés pour un garage par exemple, les trottoirs seront bas.

Vers le Denner et la quincaillerie, la route continue avec les 6 m. de chaussée ; le passage piéton sera décalé un peu plus vers le chemin menant au Denner, et il sera sécurisé avec une visibilité garantie de chaque côté. Pour les accès secondaires sur la route cantonale, il a été pris l'option de faire des trottoirs franchissables. La priorité est donnée aux piétons, et les véhicules qui arrivent devront s'arrêter pour contrôler qu'il n'y ait personne sur le trottoir avant de l'emprunter pour croiser un autre véhicule. La chaussée existante est actuellement de 7m, et elle sera réduite à 6 m, tout cela ayant été vu avec le Canton, et permettra ainsi de faire baisser la vitesse des véhicules à travers le village.

Devant les établissements protégés l'accès existant sera gardé au même endroit. Les places de parc situées le long de la route seront réduites à 5 places, en garantissant toujours un accès direct à chaque immeuble ; il sera créé des zones vertes, dont l'aménagement est encore à définir, zones dictées par la norme pour garantir la visibilité lorsqu'on sort des chemins secondaires. Les places de parc qui seront enlevées ne correspondent plus actuellement aux normes VSS. Les nouvelles places seront en zone bleue, afin d'éviter le stationnement prolongé des véhicules dans cette zone.

La création du nouveau trottoir commence vers la fin des immeubles protégés, avec des emprises sur les propriétés privées côté lac. Ce double trottoir permettra aussi de mieux protéger les piétons, évitera des traversées inutiles de la route, notamment pour les enfants qui vont à l'école. M. Duc précise que pour avoir la largeur de chaussée à 6 m. il est impératif d'avoir des trottoirs franchissables, soit qui permettent aux véhicules d'y grimper pour croiser. Si on n'avait fait des trottoirs normaux, la largeur de la route devrait être de 6,5 mètres.

A l'approche du pont, pour les cyclistes, il n'y aura pas de bande cyclable marquée au sol. L'aménagement de la chaussée fait que les cyclistes peuvent circuler en sécurité. Tout cela avait été vu avec le canton, qui n'était pas très favorable à faire des bandes cyclables. Afin de permettre aux cyclistes de prendre la passerelle du pont, quand on vient depuis Salavaux direction Avenches, une petite zone est prévue où ils peuvent s'arrêter et contrôler qu'aucun véhicule n'arrive avant de traverser.

Le dernier tronçon est de l'autre côté du pont, et on y retrouve les 6 m. de largeur de chaussée, avec l'accès pour la déchetterie, avec un trottoir franchissable. Le giratoire ne mérite pas d'être revus. M. Duc montre la forme des différentes sortes de trottoirs prévus. Après examen, il y a également des collecteurs à refaire, car ils sont en mauvais état. Il sera profité des travaux de la route pour les refaire également.

Le coût total est estimé à CHF 3'091'000.—TTC.

Le dossier est en cours d'examen préalable auprès de la DGMR. Retour du dossier prévu fin juin. Ensuite le dossier sera adapté si besoin, et mis à l'enquête, avec en parallèle les mesures d'expropriation des terrains avec les propriétaires touchés par cette réfection.

M. Duc est remercié pour son exposé. Le Président propose de passer aux questions de compréhension.

M. François Maeder : pour les arrêts de bus, on a vu qu'il était prévu des trottoirs hauts, il demande si la distance de la chaussée à cet endroit est de 5.20 m ou 6m. M. Duc répond que c'est 6 mètres, ce sont les portails d'entrée qui sont à 5.20 mètres.

M. Antoine Savary demande si on a bien compris le principe des cyclistes. Il demande quelle est l'amélioration apportée pour aller au lac, est-ce que les cyclistes roulent sur la route avec un gabarit qui est restreint et comment cela se passe-t-il ?

M. Duc dit que, avec un gabarit de 6 mètres, si un véhicule vient en face, on croise aisément. C'est le pourquoi de cette modification, à savoir, que si un véhicule arrive derrière un cycliste et qu'en autre véhicule arrive en face, le véhicule devra patienter derrière le cycliste avant de le dépasser, au lieu, comme cela se voit ailleurs, de forcer le passage et frôler le cycliste.

M. Antoine Savary pense qu'en été il y a le risque que ce soit les vélos qui donneront le rythme du trafic.

M. Duc répond que cette question a été évoquée et étudiée par les services du canton, car un des aspects principaux était de limiter au plus la vitesse de la circulation dans le village.

M. Antoine Savary dit que, s'il a bien compris, le trottoir qui est à l'Est, quand il arrive en bout de course vers les commerces, s'arrête, là où il y a les places de parc ?

M. Duc dit que oui il s'arrête à cet endroit, et qu'il n'y a pas de passage sécurisé pour les piétons.

M. Antoine Savary demande pourquoi ils mettent de chaque côté des chicanes aux entrées du village. Pourquoi il n'a pas été prévu de faire qu'une seule chicane sur le côté de route où les véhicules rentrent dans le village, et laisser l'autre côté libre pour ceux qui sortent.

M. Duc répond que cela est fait pour ne pas donner un sentiment de priorité à ceux qui sortent. Si on les met que d'un côté, les études ont montré que la vitesse de ceux qui sortent est augmentée bien avant la sortie du village.

M. Fabrice Wullemin demande qui a défini le fond des choses qui doivent être faites, soit le nombre de trottoirs, etc. Est-ce que c'est une proposition basée sur un minimum de choses à faire, ou est-ce que c'est l'ingénieur qui a défini cela lui-même.

M. Duc répond que cela a été fait en discussion avec la Municipalité et le Service de la mobilité des routes du canton (DGMR) pour apporter la meilleure solution pour la commune.

M. Fabrice Wullemin se pose la question, vis-à-vis du prix de CHF 3'091'000.-- ; est-ce que cela ne vaudrait pas la peine de faire un autre projet moins cher, afin de donner la possibilité au Conseil de choisir entre deux options ?

Le Président répond qu'on ne va pas répondre à cela ce soir, car on reste dans les questions de compréhension du projet.

M. Raphaël Vincent demande quelle est la distance existante actuellement en face de l'EMS.

M. Duc répond qu'actuellement elle est pratiquement la même que celle prévue après les travaux, soit 6m, ce qui sera même un petit peu plus large.

M. Raphaël Vincent dit qu'actuellement, avec des engins agricoles qui font 3.5 m, il est déjà difficile de croiser et il se pose la question comment on devra faire. Quand on arrive dans le contour vers la quincaillerie, ce n'est pas possible voir au loin si des véhicules arrivent ou pas, et il est difficile d'anticiper pour se croiser.

M. Duc répond que c'est pour cela qu'il est prévu de faire des trottoirs franchissables.

M. Raphaël Vincent dit qu'il est d'accord, mais d'un côté on rétrécit la chaussée pour faire ralentir les automobilistes, et que d'un autre côté on peut grimper sur les trottoirs. Pour lui ce n'est pas très logique.

Le Président propose qu'on reste aux questions de compréhension, libre après aux Conseillers qui le désire de faire part de leur réflexion à la Municipalité.

Mme Céline Duran remercie la Municipalité pour ce projet, attendu depuis très longtemps, et elle pense que les habitants de Salavaux, qui se déplacent à pied, seront très contents de se sentir mieux en sécurité. Il y a des bouts de route non protégé actuellement, sans trottoir.

M. Flury : comme il s'agit d'une route cantonale, il demande qu'elle est la participation financière du canton pour ce projet.

M. Duc : Les subventions cantonales ne sont jamais acquises d'avance, mais il n'a pas connaissance de cas où elles auraient été refusées. Pour Salavaux, 48 % sont subventionnés pour la chaussée et les trottoirs, et pour les collecteurs d'eau claire un petit peu moins, mais uniquement pour les eaux de surface, ainsi que pour les honoraires également. Soit environ CHF 1'200'000.— pour le canton.

M. Fluri trouve que c'est raisonnable pour un projet tel que celui-là.

M. Christophe Tombez dit que quand on prend le trottoir après le garage, direction centre du village, actuellement la pente dans le trottoir est très agressive. Comment cette portion de trottoir est envisagée.

M. Duc répond que la chaussée sera abaissée pour adoucir cette pente, et cela se retrouve aussi à un autre endroit. Sur tout le tronçon le dévers est à 2 % max.

Mme Anne Jobin demande pourquoi le canton a dit non pour la piste cyclable.

M. Duc répond que pour les vélos, en fonction du nombre de véhicules qui prennent cette route, et avec les nouveaux gabarits, il n'y avait pas de gain à faire des bandes cyclables. C'est le conseil du canton sur cette question.

M. Léo Amiet demande quel est le type de revêtement prévu pour la chaussée.

M. Duc : le revêtement n'est pas complètement phonique, car ils sont délicats et trop coûteux. Techniquement c'est un revêtement RN8VD, qui a été testé par le canton, et qui a de très bonnes

performances au niveau phonique. Une analyse de bruit a été faite par la commune, et ce revêtement répond à ce rapport. Il y aura également une subvention cantonale sur le revêtement.

M. Léo Amiet demande si ces subventions seront en plus de celles fédérales ?

M. Duc répond que oui. La subvention fédérale n'est pas énorme, mais il y en a une en plus de la cantonale.

M. François Maeder : il y a une passerelle pour la piste cyclable, mais il demande s'il a été pensé une passerelle sur la droite du pont, afin d'arriver sur le rond-point et d'y tourner, au lieu de traverser la route avant le pont.

M. Duc répond que la passerelle côté amont restera piétonne comme cela est déjà le cas, et du côté aval la nouvelle passerelle sera cycliste.

M. Kolly remercie M. Duc pour sa présentation et passe la parole à **Mme Laetitia Kohler**, municipale, qui le remercie et le libère.

S'il y a d'autres questions, Mme Laetitia Kohler propose aux conseillers de les lui faire parvenir par courriel ou de l'appeler.

7. Rapport de gestion 2021 de la Municipalité

Le Président informe que le rapport de gestion de la Municipalité a été envoyé, ainsi que le rapport de la commission de gestion à tous les conseillers par courriel. Il a consulté les conseillers juridiques de l'Etat, afin que la situation de l'année dernière ne se reproduise pas (le rapport de gestion de la Municipalité avait été voté et rejeté). Contrairement à ce que dit notre règlement du Conseil, le rapport de gestion en l'état, comme présenté, ne peut pas être voté. De ce fait, le rapport ne sera pas voté, mais on peut relever la qualité de celui-ci.

Il demande si la Municipalité a quelque chose ajouté sur leur rapport de gestion. Ce n'est pas le cas.

Il donne la parole à la Commission de Gestion. **Mme Karin Hügli** donne lecture des recommandations par thèmes, ainsi que leurs conclusions, à savoir :

Conclusions :

La CoGest a pris note que la transmission des dossiers a été très compliquée, voire inexistante et qu'il serait judicieux de mettre en place une procédure de remise de dossiers. Le mérite de la municipalité est d'autant plus grand.

Nous félicitons la municipalité pour l'excellente structure, la bonne rédaction et la présentation détaillée du rapport de gestion, ainsi que pour les points relevés qu'elle souhaite améliorer.

La CoGest remercie l'entier du collège municipal pour les séances constructives et pour avoir répondu à nos questions de manière transparente et souhaitons que toute la législature se déroule sous ses bons auspices.

Le Président donne la parole à **M. le Syndic Verdon**. **Ce dernier** nous explique que le rapport a été construit au travers de diverses questions et réunions, afin de donner à ce rapport une consistance et un aspect un peu différent. La Municipalité est très sensible à la conclusion de ce rapport de gestion, mais ils auront à cœur de maintenir cette façon de faire, et ils feront tout pour que cela continue. Il remercie la commission de gestion pour leur travail.

Personne d'autre ne demande la parole.

8. Préavis municipal N° 2022/01 : Demande de crédit pour la modification de la canalisation d'eau claire d'une grille à Vallamand-Dessous

Le préavis municipal, ainsi que le rapport de la commission des finances ont été envoyés à tous les conseillers. **Le Président** demande si la Municipalité désire s'exprimer.

M. Alain Bally, municipal, n'a pas de commentaire supplémentaire à apporter sur ce préavis.

M. Cédric Bardet, rapporteur pour la Commission des finances, donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipale 2022/01 tel que présenté, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de correction du tracé d'eau claire sur la route qui descend de l'église de Cotterd ;*
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 45'000.00 ;*
- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- D'amortir cette dépense sur une période de 10 ans, de manière linéaire, par le biais du chapitre 4610.*

Le Président remercie la Commission des finances. Il informe les membres du Conseil de la volonté spontanée de récusation de M. Léo Amiet, qui professionnellement est lié au bureau d'ingénieur d'Avenches en charge de ce dossier.

Il demande aux conseillers de voter par un levé de main sur la récusation de M. Amiet. **Cette dernière est acceptée à l'unanimité.**

Le Président demande maintenant aux Conseillers qui approuvent cette demande de crédit de voter par un levé de main. **Le préavis municipal 2022/01 est accepté à l'unanimité.**

9. Préavis municipal N° 2022/02 : Demande de crédit pour la modification de l'entrée en conduite du ruisseau à Vallamand-Dessous

Le Président rappelle que le préavis municipal, ainsi que le rapport de la Commission des finances ont été envoyés aux Conseillers.

M. Alain Bally, municipal, informe les membres du Conseil que la Municipalité soutient l'amendement présenté dans le rapport de la commission des finances.

M. Frédéric Oulevey, rapporteur de la Commission des finances, donne les conclusions de leur rapport, qui stipule :

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose à l'unanimité au Conseil communal d'amender le préavis municipal comme suit :

- *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.00 au lieu des CHF 90'000.00 demandés ;*
- *D'adapter le montant de l'amortissement linéaire sur 10 ans en conséquence, par le biais du chapitre 4610 ;*
- *D'accepter sans modification les autres points du préavis municipal 2022/02.*

Le Président informe le Conseil que M. Léo Amiet a aussi demandé à être récusé pour ce préavis, pour les mêmes raisons que celles citées auparavant. Cette récusation est mise en votation. **La récusation de M. Léo Amiet est acceptée à l'unanimité.**

Le Président procède au vote de l'amendement du préavis. Les membres du Conseil qui acceptent cet amendement sont priés de le faire par un levé de mains. **L'amendement est accepté à l'unanimité.**

Le Président procède ensuite au vote sur la demande de crédit. Les membres du Conseil qui acceptent le préavis municipal 2022/02, amendé, le font par un levé de main. **Le préavis municipal 2022/02 amendé est accepté à l'unanimité.**

10. Préavis municipal N° 2022/03 : Demande de crédit pour l'étude du chemin du Clos à Villars-le-Grand

Le Président rappelle que le préavis municipal, ainsi que le rapport de la Commission des finances leur sont parvenus par courriel.

M. Alain Bally, municipal, informe que suite aux séances de groupe, aucun poste de ce projet, s'il est exécuté par la commune, ne dépassera les montants prévus, et par conséquent, l'amendement de la Commission des finances est accepté par la Municipalité.

M. Antoine Parisod, rapporteur pour la Commission des finances donne lecture de leurs conclusions, à savoir :

Conclusion :

Au vu des éléments du rapport, la Commission des finances à l'unanimité propose au Conseil communal d'amender le préavis municipal comme suit :

- *D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 23'000.00 dans le but de lancer l'étude de réalisation des améliorations du Chemin du Clos à Villars-le-Grand ;*
- *D'amortir cette somme conjointement avec le crédit de réalisation ;*
- *D'accepter sans modification les autres points du préavis municipale 2022/03.*

Le Président procède au vote du premier amendement demandé par la Commission des finances. Il prie les Conseillers qui sont d'accord avec cet amendement de voter par un levé de mains. **Il est accepté à l'unanimité.**

Le Président procède au vote du deuxième amendement demandé par la Commission des finances, soit d'amortir cette somme conjointement avec le crédit de réalisation. Il prie les Conseillers qui sont d'accord avec cet amendement de le faire par un levé de mains. **Il est accepté à l'unanimité.**

Le Président passe au vote du préavis municipal, et prie les Conseillers qui sont d'accord avec le préavis municipal 2022/03 amendé de voter par un levé de main. **Le préavis municipal 2022/03 amendé est accepté à l'unanimité.**

11. Rapport de la Commission de réflexion à la faisabilité d'une « commission pour la transition climatique »

Le Président donne quelques informations pour la bonne compréhension de ce point, afin que chacun ait les détails et sache qu'elles seront les incidences avant de procéder au vote.

Il donne l'historique de ce point : lors du conseil du 14 décembre 2021, M. Laurent Bardet et ses cosignataires, à titre personnel, déposait une motion qui a été portée à l'ordre du jour, après analyse de la recevabilité de celle-ci. Le Président du Conseil décide de ne pas voter sur la prise en considération tout de suite, mais de mandater une commission de faisabilité, qui devra rendre un rapport. Ce soir, conseil du 10 mai 2022, nous avons un rapport de cette commission dont il relève la qualité, et qui doit permettre à chaque conseiller de se positionner.

Par contre, la motion, elle, en référence à l'article 61, doit être votée par rapport à une prise en considération, soit, est-ce que le Conseil prend en compte cette motion ou non. Nous allons nous exprimer sur la motion et non sur le rapport de faisabilité.

Le Président lit la motion aux membres du Conseil pour rappel. Pour être très clair, quelles sont les conséquences qui sont liées à ce vote : si le Conseil accepte cette motion, la motion ayant un caractère contraignant, la Municipalité devra rendre un projet, un préavis ou un rapport de faisabilité. Donc si on accepte la motion, celle-ci, avec le rapport de la commission, partira à la Municipalité. Si la motion est refusée, elle sera classée, et il n'y aura pas d'entrée en matière. Mais le rapport de la commission sera donné à la Municipalité pour information. Avant de voter, il passe la parole à la Commission chargée de l'étude de cette motion.

M. Fabrice Wullemin, membre de la commission, informe que pour eux il était important de donner des informations, afin que chaque conseiller puisse se faire un avis sur cette question et prendre une décision. Il donne un résumé de leur travail, soit sur ce que désire le Canton, leurs objectifs, la présentation de deux communes ayant déjà une telle commission de l'énergie du climat et de la durabilité. Ils ont également fait une proposition qui serait faisable pour notre commune, soit d'établir un plan climat pour 5-6 ans à venir. Chaque membre de la commission s'est exprimé sur ses désirs. Les arguments pour ou contre font partie du rapport. Les informations sont données, et chacun a pu en prendre connaissance.

Le Président relève le travail impeccable de cette commission qui permet à chacun d'y voir plus clair. Il rappelle qu'en cas d'acceptation de la motion, il n'y a pas encore de projet ficelé qui est voté, il n'y a pas l'assurance de la création de cette commission, mais il y a une volonté.

Le Président ouvre les questions soit sur la compréhension, manière de faire, etc... Personne ne demande la parole pour les questions.

M. François Maeder prend la parole. Il a étudié le rapport, et revient sur les avis négatifs de cette commission, notamment l'argument qui dit qu'il est urgent d'attendre quelques années. Le GIEK (groupe d'experts gouvernemental sur le climat), regroupant 195 pays, alerte lui les politiques depuis 1990 pour faire changer les choses. Le monde est resté indifférent au premier rapport. Il revient sur l'accord de Paris en 2015 et sur la signature d'un accord sur le réchauffement climatique. Il demande si on sait ce que c'est 1.5°C de réchauffement climatique, et nous donne l'explication de quelques effets y relatif. Il revient sur le dernier rapport de février 2022 du GIEK qui donne 2 ans pour changer les choses, mais il sait aussi que ce n'est pas facile de changer nos habitudes. Il fait un résumé de ce que nos partis proposent sur le plan national. Il donne différents exemples menant au réchauffement climatique en utilisant trop d'énergie ou en émettant trop de CO₂. Avec une commission, nous pourrions avoir un état de ce qui se passe dans notre commune, et il pense que ce serait une excellente initiative, d'ailleurs subventionnée par le canton. Si une communauté comme Vully-les-Lacs peut faire un effort indolore pour sa population, il invite les Conseillers d'entrer en matière pour cette création d'une commission énergétique et d'accepter cette motion.

Personne d'autre ne demande la parole.

M. Michel Verdon, syndic, prend la parole. La Municipalité a pris connaissance du rapport et il remercie la commission qui l'a établi, rapport qui est très complet. Il les remercie également d'avoir exprimé les arguments pour ou contre. Il pense que tout le monde est conscient que nous n'avons pas beaucoup de temps, mais il ne faut pas influencer le conseil qui va devoir voter. On a tous aujourd'hui cette sensibilité sur ce problème, qu'on soit d'un parti ou d'un autre, jeune ou vieux. Le seul bémol que la Municipalité voit, c'est le facteur temps qui ressort aussi dans ce rapport, et si la motion passe le travail sera fait par la Municipalité. Mais il faudra éviter, à notre niveau communal, de créer une commission pour se donner une bonne conscience. Ils ont eu d'autres détails

notamment sur l'exemple de la commune de Bourg-en-Lavaux, cité dans le rapport de la commission.

Le Président remercie M. Verdon pour son intervention.

Mme Anne Jobin dit que si on veut que les choses changent, c'est clair que ce n'est jamais le bon moment et qu'on a jamais le temps. Mais maintenant, elle pense qu'on doit prendre le temps de le faire.

M. Julien Bessard revient sur le plan de législature qui est dans le rapport de gestion, au point 20 qui stipule : *Transition énergétique – Développement durable: définir la stratégie la plus adaptée à l'ensemble de la commune, mettre en place le plan d'action résultant de cette stratégie.* Son sentiment personnel est qu'effectivement il y a des choses à faire, mais il pense qu'il faut laisser le temps à la Municipalité d'avancer sur ce sujet. Si la Municipalité, suite au rapport, estime que la solution de créer une commission ad hoc est la meilleure, elle nous proposera de le faire, tout comme s'il y a d'autres stratégies à adopter. Il n'est pas convaincu que d'imposer ce soir une motion à la Municipalité soit la meilleure chose.

Personne d'autre ne demande la parole. **Le Président** propose de passer au vote.

M. Claude Besson propose qu'on fasse ce vote par bulletin secret.

Le Président informe qu'il faut 1/5 des membres qui soit pour le vote à bulletin secret pour que cela se fasse de cette manière. Il demande aux Conseillers qui sont pour le vote à bulletin secret de le faire par un levé de main : 12 personnes sont pour. **Le vote sera fait par bulletin secret.**

Les scrutateurs MM. Emile Spahr et Florian Aeby distribuent les bulletins. M. Simon Jaunin ayant rejoint le conseil après l'appel ne peut pas voter.

Le Président rappelle que si les conseillers votent oui c'est pour accepter la motion, et ainsi la motion et le rapport vont à la Municipalité. Si les conseillers votent non le processus de la motion est stoppé, et cela veut dire que le Conseil ne désire pas mettre en place une commission climatique.

Le Président informe que le dépouillement est terminé. Il donne les résultats.

Résultats des votes :

Bulletins distribués : 45

Rentrés : 45

Oui : 15

Non : 28

Blancs : 2

Nuls : 0

La Motion est refusée. Le rapport établi par la commission ad hoc a été transmis pour information à la Municipalité.

M. Michel Verdon, syndic, prend la parole, notamment pour préciser les choses au journaliste présent ce soir. Il respecte la décision du Conseil, et remercie M. Julien Bessard d'avoir rappelé que la Municipalité va établir la meilleure stratégie pour la commune sur ce sujet, et qu'ils ne vont pas attendre 4 ans pour le faire. C'est important de savoir que suite à ce non, cela ne signifie pas que Vully-les-Lacs tourne le dos sur ce sujet, mais que maintenant Vully-les-Lac va examiner la question, développer, se renseigner sur ce qui se fait autour de nous. C'est clair qu'ils vont revenir sur la question devant le Conseil.

12. Nomination de 3 délégués à l'AIRPG (revitalisation de la Petite Glâne)

Le Président informe que suite au conseil du 12 décembre 2021, les commissions dont le Conseil doit nommer les membres ce soir n'étaient pas existantes, mais elles ont dû être mises sur pied en janvier, et fonctionner rapidement, ce que le bureau avait le droit de mettre en place, et les personnes proposées ont déjà fonctionné pour la plupart. Pour que le protocole soit respecté, ces personnes doivent être nommées ce soir.

Pour l'AIRPG les personnes suivantes sont proposées à la nomination, soit MM. Alexandre Bardet (Entente), Jérémie Christinat (PLR), David Loup (Entente) et Mme Fabienne Vessaz (Entente).

Les Conseillers qui sont d'accord sont priés de le faire par un levé de main. **Accepté à l'unanimité.**

13. Nomination d'un délégué et d'un suppléant pour le GFBV (Groupement forestier Broye-Vully)

Le Président rappelle que cela a été la même chose pour cette commission.

Pour le GFBV les personnes suivantes sont proposées à la nomination, soit MM. Raphaël Vincent (Entente), suppléant Dylan Loup (PLR).

Les Conseillers qui sont d'accord sont priés de le faire par un levé de mains. **Accepté à l'unanimité.**

14. Nomination d'un délégué au SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)

Le Président procède de même pour ce délégué.

Pour le SDIS, le délégué proposé est M. Ulrich Weyermann (Entente).

Les Conseillers qui sont d'accord avec proposition sont priés de la faire par un levé de main. **Accepté à l'unanimité.**

15. Communications municipales

Le Président passe la parole à :

M. Alain Bally, municipal, remercie le conseil d'avoir accepté les projets proposés ce soir. Ils vont faire le nécessaire au plus vite afin que les riverains ne soient plus gênés.

M. François Haenni, municipal : Finances : Il informe le Conseil que le préavis municipal sur les comptes 2021 a été validé par la Municipalité. Ils pourront être examinés par la commission de Gestion. Plusieurs points, qui avaient été relevés par la Commission des finances concernant le plan comptable, ont été corrigés. Il a été décidé de ne pas faire une refonte complète du plan comptable, mais les souhaits ont été pris en compte. Ces tous prochains jours les Commissions des finances et Commission de gestion recevront un projet de plan comptable, qui sera mis en place pour 2022. Concernant l'aspect touristique de son dicastère : il avait été dit qu'une présentation sera faite sur la stratégie touristique, ce qui sera fait lors d'un prochain conseil. Au niveau de l'emplacement de l'Office du tourisme, jugé non adéquat actuellement, car un collaborateur communal est complètement décentralisé par rapport aux autres services communaux, cet office sera déplacé, en principe avant l'été, dans les locaux de l'ancienne poste, qui sont libres depuis un certain temps, ce qui permettra d'avoir une économie de charges. Actuellement un bail était établi avec l'établissement l'Equinoxe. Il rappelle que le responsable de l'Office du tourisme travaille également sur des aspects de communication et culturels.

Mme Marie-Pierre Vincent, municipale : initialement, elle voulait faire une présentation des bâtiments communaux, mais au vu du nombre de points et d'actualité, celle-ci sera déplacée au prochain conseil. Elle nous informe qu'ils ont été contactés par différents canaux pour mettre des espaces communaux ou appartement à disposition de personnes réfugiées venant d'Ukraine. Un appartement de 4.5 pièces à Chabrey est loué par l'EVAN, ainsi qu'un 2.5 pièces à Chabrey, qui a été visité par un responsable du canton, et pourrait également être mis à leur disposition, ainsi qu'un appartement 2,5 -3 pièces à Cotterd.

M. Christian Genilloud, municipal : au mois de mars, une séance d'information a eu lieu pour les conseillers sur le projet d'extension d'EPK. Initialement, il avait été prévu de faire une présentation par l'architecte ce soir, mais au vu de l'ordre du jour chargé pour cette séance, elle a été annulée. Le projet final sera présenté à la population et membres du conseil lors d'une séance qui aura lieu le 14 juin 2022, à la salle polyvalente à Salavaux. Cette séance sera gérée par l'architecte, qui répondra à toutes les questions.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale : concernant les réfugiés Ukrainiens, il avait été demandé par tout ménage à la population, si des bénévoles pouvaient se manifester pour aider ces réfugiés. A ce jour, une vingtaine de personnes se sont annoncées. En collaboration avec EVAM, une soirée sera réalisée courant juin pour mettre tout cela en place.

La Commission de naturalisation a beaucoup fonctionné, soit une dizaine d'auditions ont été faites. Le retard dû à la pandémie est pratiquement rattrapé.

Le Président informe le Conseil qu'un rapport de la commission de naturalisation sera faite lors d'un prochain conseil.

M. Michel Verdon, syndic, rebondit sur l'intervention de M. Haenni, et informe que la présentation du rapport de gestion a été faite par M. Tréhan, responsable de l'office du tourisme, qui a mis en place ce travail, et qui lui a permis aussi de travailler avec chaque municipal/e. Il trouve que c'est un exercice réussi, et ce dernier a également apprécié de le faire.

Pour le plan d'affectation communal (PA Com) les travaux se poursuivent, un peu plus lentement que prévu, car il a fallu décaler des séances, à cause du COVID. Un examen préalable du dossier sera fait dans les prochaines semaines. L'objectif est d'envoyer le projet pour examen préalable au Département jusqu'à fin juin, mais il partira plutôt en septembre. Le canton devrait le traiter en trois mois, mais renseignement pris, cela risque d'être plutôt 6 mois. Une enquête publique sera faite en 2023. L'étape de juin est importante pour la finalisation de ce dossier ; il pourra nous donner de plus amples détails lors d'un prochain conseil.

Mme Laetitia Kohler, municipale informe le Conseil sur :

- La sécurité : M. Jean-Marc Folly a eu un accident de circulation. Du coup, ils sont en train de regarder avec Avenches pour détacher quelqu'un afin de le remplacer par une personne de la police, détachement sécurité. Pour l'instant, il n'y a aucun contrôle pour le parage.
- Il a été approché l'entreprise Protect'Services afin de sécuriser les alentours de l'école et de la plage durant la saison estivale.
- Pont de Salavaux : les travaux ont commencé. Le passage piéton a été sécurisé la semaine précédant la commencée des travaux, afin d'habituer les enfants. Les parents, l'école et les enfants ont été avertis. Les deux places de parc aux abords du passage piéton ont été supprimées pour augmenter la visibilité. Des informations sont régulièrement données sur ce sujet sur le site internet de la commune.
- Le programme Suisse bouge rencontre pas mal de succès avec les minutes que les gens comptabilisent individuellement, un peu moins côté portes ouvertes des sociétés. Elle nous engage à télécharger le programme et à faire de la publicité, afin de devancer Cudrefin.

Pour info :

*La Suisse bouge est **le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique dans les communes**. Deux ou plusieurs communes se défient mutuellement et lancent un duel amical. L'objectif est d'accumuler le plus grand nombre possible de minutes d'activité physique pour sa commune.*

- 1^{er} août : cette année, la fête du 1^{er} août se fera sur inscription, car ils s'attendent à avoir plus de monde que d'habitude, du fait que la commune a l'honneur de recevoir M. le Conseiller fédéral Alain Berset ce soir-là. Une information sera faite à la population à ce sujet.

16. Informations des délégués.es dans les associations intercommunales

Personne n'a demandé d'intervenir ce soir.

17. Interpellations - Motions – Postulats

Le parti du PLR dépose un postulat intitulé « Les besoins des familles de Vully-les-Lacs en matière d'accueil de jour de leurs enfants sont-ils entendus et notre commune y répond-elle de manière adéquate ? ».

M. Christophe Tombez prend la parole. Comme chacun a reçu le postulat, il ne sera pas lu en entier. Il donne lecture de la conclusion, soit :

« Conclusions du postulat

Au vu de ce qui précède nous demandons à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur :

- *Les besoins de la population de Vully-les-Lacs en matière d'accueil pré et parascolaire pour l'ensemble des enfants de 0-15 ans de la commune. (avec une analyse régulière de besoins des familles)*
- *La possibilité pour les AMF de souscrire des contrats d'accueil pour des enfants nécessitant des horaires réguliers de mois en mois et non pas fixes et réguliers.*
- *Les conséquences économiques et professionnelles pour les familles n'ayant pas d'accès aux ressources de l'ARPEJE.*
- *La possibilité d'augmenter les infrastructures momentanément afin de répondre au mieux aux besoins des citoyens. »*

Le Président rappelle qu'un postulat n'est pas contraignant pour la Municipalité, mais invite celle-ci à apporter une réponse.

M. Florian Aeby constate que l'ARPEJE ne prend pas en compte l'avis de la commune. Il a reçu dans sa boîte un sondage de l'ARPEJE, tout comme les familles qui sont inscrites à l'ARPEJE, et demande dans quelle mesure cela débouchera sur d'autre chose.

M. Christophe Tombez répond qu'ils ont vu ce sondage. Ce postulat est parti à la base de la commission de gestion de l'ARPEJE, en collaboration avec tous les membres de la commission de gestion de l'ARPEJE, qui essaient de faire bouger les choses. En regardant le fonctionnement de l'ARPEJE, le besoin général des citoyens reste une responsabilité de la Municipalité, mais ce n'est pas forcément à l'ARPEJE de savoir ce que les citoyens veulent. Des choses commencent à venir, à bouger pour ceux qui font partie de l'ARPEJE, mais pas pour les autres. L'ARPEJE a le monopole de l'accueil des enfants, monopole qui leur a été délégué par les communes. Suite à cela, il faut savoir s'ils sont dans le tir ou pas, et pour le savoir, pour l'instant il n'y a pas de retour. C'est ce qui est demandé maintenant à la Municipalité ; ils vont le demander aussi aux municipalités d'Avenches, Faoug et Cudrefin, et présenter le même postulat aux Conseils, et ce seront les conseils qui décideront s'ils veulent ou non donner ce postulat à la Municipalité. Le résultat des votes donnera un résultat

général, et leur permettra de donner la tendance à l'ARPEJE, afin de leur demander de prendre aussi cette direction.

M. Simon Jaunin est, tout comme M. Christophe Tombez, dans la commission de gestion de l'ARPEJE. Il a aussi travaillé sur ce postulat et il le trouve important, car beaucoup de familles actuellement sont laissées au dépourvu vis-à-vis de l'ARPEJE ; elles n'ont pas la possibilité de placer leurs enfants à l'ARPEJE, et sont laissées à elles-mêmes. Avec ce postulat, le but est de savoir combien de personnes sont dans cette situation. Aujourd'hui, les deux personnes du couple travaillent et ils ne peuvent pas laisser leur enfant seul chez eux. C'est important pour eux de savoir combien sont impactés de cette manière dans notre commune.

M. Antoine Savary soutient ce postulat, et il tient à préciser qu'il a eu de la chance d'avoir pu placer ses enfants ; il tient à remarquer qu'il a bien été accueilli à Vully-les-Lacs, et que de son côté, il n'a jamais eu de soucis. Il aimerait savoir si d'autres personnes sont impactées. Après il faut voir ce que l'on peut offrir par rapport aux besoins de la population, et définir jusqu'où aller dans les prestations.

M. Christophe Tombez dit qu'effectivement il y a tout le temps un décalage entre l'offre et la demande. Pour que le curseur soit positionné au mieux, il faut savoir quels sont les besoins. Le problème, c'est qu'actuellement c'est assez flou. Dans notre commune, on pourrait essayer d'avoir une idée plus claire de ce que les habitants veulent. C'est pour cela que ce n'est pas une motion, mais un postulat. Il encourage la Municipalité à le faire. C'est une demande d'analyse de situation, mais pas une demande de modification.

M. Kolly soutient ce que dit M. Tombez, le postulat n'est pas contraignant. Il informe que le vote va se faire en deux temps, à savoir si on veut immédiatement statuer, ou si on veut délégué cette demande à une commission.

Le Président demande aux conseillers qui sont d'accord de statuer immédiatement sur ce postulat de le faire par un levé de main. **Résultat : 1 avis contraire, 44 vote pour. Le Conseil accepte que ce postulat soit statué immédiatement.**

Le président demande maintenant aux conseillers qui sont d'accord pour que ce postulat soit transmis à la Municipalité de le faire par un levé de main. **Résultat : Le Postulat est accepté à la majorité. Le postulat est transmis à la Municipalité.**

M. Christian Genilloud, municipal, remercie les postulants ; il aimerait que les postulants soient d'accord de se joindre à lui ou à la Municipalité pour établir un questionnaire, afin que celui-ci soit vraiment court et précis. On a l'impression en lisant le postulat que tout est sombre. Mais ce n'est pas le cas. Il y a beaucoup de choses que ce postulat soulève, et qui sont aussi en cours d'évolution, et par rapport à cela il pourra apporter des compléments d'information.

Il ne prend pas le postulat de manière contraignante, mais d'une manière efficace. Il faudra avoir des noms et des chiffres. Il y a d'un côté des places et de l'autre côté il y a une demande qui n'est pas satisfaite, des gens ne pouvant pas bénéficier de l'ARPEJE. C'est difficile de se faire une idée sans données tangibles. Il arrive aussi que quand la place est donnée, la personne qui l'a demandée la refuse, et cela est aussi embêtant. Il y a des possibilités, mais il faut aussi qu'ils puissent avoir des assurances que ces nouvelles places créées soient utilisées.

Personne d'autre ne demandant la parole, le Président clôt ce point.

18. Divers et propositions individuelles

M Jean-Michel Loup pose une question concernant le nouveau réservoir du Charmontel. Il aimerait savoir quel est l'avancement des travaux, et si financièrement, comme tous les matériaux ont pris l'ascenseur côté coût, il va y avoir de mauvaises surprises.

M.. Alain Bally, municipal répond que le réservoir est fait, et il est en train d'être nettoyé à l'intérieur ; ensuite la terre sera mise par-dessus. Les conduites de Chabrey sont en cours de raccordement et ce travail est en passe d'être terminé. Il y a encore une station de pompage à faire à Constantine. Ils sont dans les délais prévus pour l'exécution des travaux, et pour les prix, des contrats avaient été fait avant la guerre en Ukraine, et en principe il y aura très peu de fluctuation majeure du côté des prix. S'il y a des augmentations ils vont demander des justificatifs.

M. Raphaël Vincent : concernant la route menant de Vallamand-Dessous à Vallamand-Dessus, avant d'arriver chez Roger Matthey, il y a un grand contour, dangereux, sans barrières de sécurité pour éviter de passer en bas du grand talus. Quand les routes ont été refaites, les lignes n'avaient pas été marquées. Le problème, lors de brouillard notamment, est que les gens ne savent plus très bien où ils se trouvent, et il y a 1-2 voitures qui passent en bas du talus, dont une dernièrement. Il demande si on pourrait mettre une glissière de sécurité le long de ce contour, et est-ce qu'il serait possible de refaire les lignes. Il signale que c'est souvent lui qui doit aller rapercher ces personnes en bas du talus. A Vallamand-Dessous, ces lignes avaient aussi été supprimées, mais comme le carrefour avec le Bas-Vully était dangereux, elles ont été refaites. Pour la future rénovation de la route de Salavaux, on voit qu'il y a aussi la suppression de lignes sur la route, mais avec cela il trouve que certains conducteurs ne savent plus ce qu'ils doivent faire. Il faut bien réfléchir avant de les supprimer.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond qu'ils ont déjà été sensibilisés à ce problème, ils ont reçu des courriers d'habitants à ce propos, et cela a été également rapporté à la DGMR, qui refuse de mettre une glissière de sécurité, car ils ont évalué le virage en accidentologie, et il n'y a pas assez d'accidents pour eux. L'autre possibilité serait d'élargir le virage, en coupant à l'intérieur du virage. Des discussions devront être menées. Concernant le marquage au sol rien de prévu pour le moment, mais elle prend note.

M. Raphaël Vincent : comme il s'agit d'une route communale, il ne comprend pas pourquoi on ne pourrait pas mettre une glissière sans l'aval de la DGMR. Quand il entend les aberrations du style « il n'y a pas eu assez d'accident pour le moment », alors qu'il y en a en tout cas 2 par année qui finissent en bas du talus, il se demande s'il faut qu'il y ait un mort pour que quelque chose se fasse ; il trouve cela désolant. A Salavaux on rétrécit la route pour ralentir la circulation, et à Vallamand on va devoir agrandir un contour. Du coup, on dira « attention à Vallamand ça roule trop vite, il faudra mettre une chicane pour ralentir la circulation »... Alors qu'il suffirait d'une barrière et d'une ligne blanche, au coût bon marché, pour sécuriser la zone.

Mme Laetitia Kohler, municipale, prend note de ses remarques et en discutera avec le canton.

M. Antoine Savary entend qu'on va réengager un contractuel ; il appelle la Municipalité à engager quelqu'un qui ait l'entregent nécessaire, car c'est quelqu'un qui montre l'image de la commune, et il faudrait qu'il ait un peu de clairvoyance.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond qu'elle y veillera.

M. René Fluri : on a vu qu'il y avait un joli pont provisoire installé au-dessus de la Broye pour les piétons et les élèves, pendant la réfection du grand pont. Il demande si on pourrait éventuellement garder ce pont après la réfection.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond que la Municipalité n'a pas eu de réflexion à ce sujet, car il est prévu de construire une nouvelle passerelle cycliste côté lac du pont en réfection, de rénover la passerelle piétonne existante côté amont, et cette passerelle provisoire empiète un peu sur les places d'amarrage le long de la Broye. Elle ne sait pas si ce serait l'idéal, mais elle prend note.

Mme Sabine Thierrin : toujours concernant le pont et les travaux en cours. Plus personne n'aide les enfants à traverser la route au passage piétons, ce qu'elle regrette fortement. Est-ce qu'il serait possible dès lors de signaler par un moyen visuel ce passage piéton aux heures où sortent les enfants de l'école, car les voitures qui viennent depuis le village remettent déjà des gaz avant ce passage, et malgré le fait que des places de parc ont été annulées, il n'y a pas une grande visibilité à cet endroit.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond qu'ils avaient installé des panneaux vers ce passage piéton, pour une modération de trafic avec des petits écoliers dessinés, ensuite, ils ont installé des feux qui n'ont été là qu'un jour, et lors de la dernière séance de chantier du pont, la DGMR a demandé que l'on enlève les panneaux, car ils obstruent la vue des véhicules qui sortent depuis le home. De ce fait, ils sont un peu coincés avec cela. Ce qui est très important pour la municipalité, c'est d'avoir noir sur blanc l'aval que ce passage piéton est aux normes, que des panneaux oranges ont été installés, mais faire plus c'est compliqué.

M. Damian Fiorretta dit que d'un côté la DGMR dit qu'il faut enlever les panneaux pour sécuriser le passage piéton, et d'un autre côté, il trouve dangereux de passer sur le pont dans la nuit, car il n'y a pas de falots qui fonctionnent pendant la nuit. Il y a des piquets plantés dans le sol du pont, et il n'y a pas d'éclairage public. C'est dangereux.

Mme Laetitia Kohler, municipale répond que des barrières ont été installées sur le pont ; au début il y avait des falots lumineux qui fonctionnaient. Elle prend note et elle rapportera cela à l'entreprise afin que cette dernière fasse le nécessaire.

Plus aucune remarque ni question n'est faite. **Le Président** rappelle la date du 28 juin pour le prochain conseil, qui ne sera pas beaucoup moins chargé que celui-ci. Le lieu n'est pas défini, ni l'heure. Par rapport à la fin de soirée, on est passé de la désinfection systématique à l'agape, mais il demande encore de la prudence. Ce moment sera passé debout, et il est demandé à de bonnes âmes d'aider l'huissière pour enlever les chaises.

Le conseil est levé à 21h.04. Il remercie la Municipalité, ainsi que tous les conseillers qui ont déjà beaucoup fonctionnés dans les commissions.

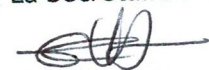
CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :


Christian Kolly



La Secrétaire :



Elisabeth Christinat